

Le ministère de l'Environnement a obtenu beaucoup d'aide de divers organismes internationaux d'assistance technique, y compris de l'Agence canadienne de développement international, pour son organisation et son fonctionnement. En plus de s'intéresser à des questions de structure et d'organisation, le Ministère élabore les normes réglementaires touchant l'environnement. Il présentera bientôt son cadre réglementaire, qui sera conforme aux normes internationales établies.

Dès l'adoption des normes et règlements sur l'environnement, les municipalités et l'industrie seront tenues de les respecter. Pour ce faire, elles devront faire des investissements importants dans les technologies et procédés nouveaux. À l'heure actuelle, le marché est fortement tributaire des sources internationales de technologie et de compétences. L'affectation des ressources et l'élaboration des plans touchent les cours d'eau et le traitement des eaux, la gestion des déchets et la réduction des émissions. D'importants débouchés s'ouvriront pour les entreprises canadiennes qui peuvent offrir de la technologie et des produits dans ces domaines.

L'industrie de l'environnement est très décentralisée. Chaque État (departamento) possède sa propre société autonome régionale (CAR), chargée de la mise en oeuvre de politiques adoptées par le gouvernement national. Ces sociétés confient aussi certains travaux à des entreprises de géomatique du secteur privé. En mettant l'accent sur la protection de l'environnement, le gouvernement vient de créer beaucoup de possibilités pour les sociétés de géomatique ayant des compétences particulières dans le domaine de l'environnement. Avant le début de la construction d'un projet d'immobilisations, une étude d'impacts environnementaux doit être effectuée. L'entreprise ou l'organisme public qui réalise le projet doit confier l'étude d'impacts environnementaux à une société environnementale indépendante, capable de réaliser l'étude et de rendre une décision impartiale. Ces études ont habituellement une composante cartographique et cadastrale.

G) Agriculture

Le secteur agricole représente près de 19 % du PIB colombien et près de 35 % des exportations du pays. Toutes les entrevues réalisées avec les diverses entreprises colombiennes de géomatique ont montré que l'agriculture n'est pas un des secteurs où la croissance des débouchés pour la géomatique est le plus rapide. (L'annexe 2, dans la section Agriculture, donne les noms de certaines personnes-ressources à l'intention des entreprises qui souhaitent oeuvrer dans ce secteur.)